

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 23.10.2022

Edition: 1

Date de révision: 23.10.2022

Révision: 9

ENGRAIS COMPLEXES PK

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	PK, Foskamónio, Amicote, Nergetic et Plusmaster (Master K)
	Synonymes	ENGRAIS COMPLEXES PK
	Code	DS-074
	Nom chimique	Non applicable
	Formule chimique	Non applicable
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	-
	No CAS	-
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	FH81-509C-N00N-42XJ
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Utiliser comme engrais et intermédiaire dans la préparation de mélanges.
	Utilisations déconseillées	D'autres en plus de ceux identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP – Fertilizantes, S.A. Estrada Nacional nº 10 2615-907 Alverca Portugal (00351) 210 300 400 e-mail: fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français SOPAC - Sociedade Produtora de Adubos Compostos(00351) 265 304 496 (Seulement disponible pendant les heures de bureau ; lundi-vendredi ; 09:00-18:00)
RUBRIQUE 2		Identification des dangers

ENGRAIS COMPLEXES PK

2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	GHS05 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogrammes de danger	
	Mention d'avertissement	Danger
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Superphosphate, concd. .
	Mentions de danger	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
	Conseils de prudence	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.</p>
	Indications complémentaires	Non applicable.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.					
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.					
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.					
2.3	Autres dangers						
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.					
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable.					
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.					
RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants							
3.1	Substances						
	Non applicable.						
3.2	Mélanges						
	Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
	Superphosphate	-	232-379-5	8011-76-5	01-2119488967-11-XXXX	7-70	Eye Dam. 1 H318
	Superphosphate triple	-	266-030-3	65996-95-4	01-2119493057-33-XXXX	30-65	Eye Dam. 1 H318
	Chlorure de potassium	-	231-211-8	7447-40-7	Non applicable	16-51	Non classifié
	Indications complémentaires		Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.				
RUBRIQUE 4 Premiers secours							
4.1	Description des mesures de premiers secours						
	Remarques générales	Recourir à un traitement médical.					
	Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.					
	Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.					

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Contact avec le peau	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
	Contact avec les yeux	Irriguez avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenez des soins médicaux
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Contact avec les yeux	Rougeurs, démangeaisons, brûlures.
	Inhalation	Difficulté à respirer.
	Contact avec le peau	Aucun effet important ou danger critique.
	Ingestion	Nausées, vomissements, toux.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements	
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :	
	Note au médecin traitant:	L'inhalation des gaz d'incendie et de décomposition thermique, qui contiennent des oxydes de phosphore et de soufre, peut provoquer une irritation et des effets corrosifs sur le système respiratoire. Certains effets pulmonaires peuvent être retardés.
	Traitements spécifiques:	Il n'y a pas de traitement spécifique.
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1	Moyens d'extinction	
	Le produit n'est pas inflammable.	
	Moyens d'extinction appropriés	Si le produit n'est pas directement impliqué dans l'incendie : Utilisez les meilleurs moyens disponibles pour éteindre le feu. Si le produit est impliqué dans l'incendie : Utilisez beaucoup d'eau.
	Moyens d'extinction inappropriés	N'utilisez pas d'extincteurs chimiques ou de mousse et ne tentez pas d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.	
	Produits de décomposition thermique dangereux	Des gaz toxiques sont produits lors du chauffage ou en cas d'incendie. Oxydes de phosphore (par exemple P ₂ O ₅) Oxydes de soufre (SO _x) Danger lié aux produits de pyrolyse toxiques à base de fluor.
5.3	Conseils aux pompiers	

ENGRAIS COMPLEXES PK

	<p>Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies. Tenez-vous debout contre le vent de feu.</p>	
RUBRIQUE 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:	
	<p>Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Ne laissez pas entrer le personnel non nécessaire ou non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas dans la matière déversée. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurez une ventilation adéquate. Utilisez un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle approprié (comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité). Suivez les procédures d'urgence locales et les instructions du personnel d'installation.</p>	
	Pour les secouristes	
	<p>Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".</p>	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
	<p>Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).</p>	
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	<p>Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.</p>	
6.4	Référence à d'autres rubriques	
	<p>Afin d'obtenir des informations sur contact en cas d'urgence, consulter le chapitre 1. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>	
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	<p>Portez un équipement de protection individuelle approprié. Il est interdit de manger, boire et fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans les zones alimentaires. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé en matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.</p>

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.			
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités				
	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des rayons directs du soleil et des substances incompatibles.				
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)				
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.				
RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle				
8.1	Paramètres de contrôle				
	Limites d'exposition professionnelle	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.			
	Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.			
	Niveaux avec effets dérivés	Aucune DEL disponible.			
	Concentrations prévus avec effet	Aucune PEC disponible.			
	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail	Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.			
DNEL					
Substance				65996-95-4	8011-76-5
				Superphosphate, concd.	Superphosphate simple
		À long	Systémique	2,9 mg/m ³	2,9 mg/m ³

ENGRAIS COMPLEXES PK

Travailleur industriel/professionnel	Inhalation (mg/m ³)	terme	Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
			À court terme	Systemique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		À long terme	Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systemique	4,2 mg/kg pc /d	4,2 mg/kg pc /d	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
		À court terme	Systemique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systemique	Indisponible	Indisponible	
			Local	Indisponible	Indisponible	
		À court terme	Systemique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)	
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)	
	Consommateur	Inhalation (mg/m ³)	À long terme	Systemique	0,72 mg/m ³	Aucun risque identifié
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			À court terme	Systemique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
Dermique (mg/kg pc/jour)		À long terme	Systemique	2,1 mg/kg pc /d	2,08 mg/kg pc /d	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
		À court terme	Systemique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Oral (mg/kg)		À long terme	Systemique	0,42 mg/kg pc /d	Aucun risque identifié	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	

ENGRAIS COMPLEXES PK

		pc/día)	À court terme	Systémique	Indisponible	Aucun risque identifié	
				Local	Indisponible	Aucun risque identifié	
		Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible	
				Local	Indisponible	Indisponible	
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)		
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)		
	PNEC						
	Substance					65996-95-4	8011-76-5
						Superphosphate, concd.	Superphosphate simple
	Eau douce (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
Eau salée (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
STP (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Sédiment eau douce (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Sédiment eau salée (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Air (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Terre (mg/L)					Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)					La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	
Composants avec valeurs limites biologiques			Ils n'existent pas.				
Indications supplémentaires			Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.				
8.2	Contrôles de l'exposition						

ENGRAIS COMPLEXES PK

	<p>Contrôles d'ingénierie appropriés</p>	<p>En règle générale, l'accès au personnel non autorisé sera interdit. L'interdiction sera annoncée au moyen d'un panneau clairement visible et lisible.</p> <p>Ventilation. Les installations de stockage et de chargement et de déchargement ou de transfert doivent nécessairement être conçues avec une ventilation naturelle ou forcée, de sorte que le risque d'exposition des travailleurs soit maîtrisé de manière adéquate. A cet effet, dans ladite conception, les caractéristiques des vapeurs auxquelles ils pourraient être exposés et de la source d'émission, leur capture à leur origine et leur transmission éventuelle à l'environnement du stockage ou de l'installation, seront prises en compte.</p>																
	<p>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="467 577 630 862"> <p>Mesures générales de protection et d'hygiène</p> </td> <td data-bbox="630 577 1536 862"> <p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 862 630 1003"> <p>Protection des yeux/du visage</p> </td> <td data-bbox="630 862 1536 1003"> <p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1003 630 1182"> <p>Protection de la peau</p> </td> <td data-bbox="630 1003 1536 1182"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1182 630 1310"> <p>Protection des mains</p> </td> <td data-bbox="630 1182 1536 1310"> <p>Gants de protection chimique Selon les normes : EN 374-1:2003 - EN 374-3:2003/AC:2006 - EN 420:2003+A1:2009.</p> <p>Remplacez les gants à tout signe de détérioration.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1310 630 1388"> <p>Matériau du gant</p> </td> <td data-bbox="630 1310 1536 1388"> <p>Gants en PVC</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1388 630 1478"> <p>Autres</p> </td> <td data-bbox="630 1388 1536 1478"> <p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1478 630 1668"> <p>Protection respiratoire</p> </td> <td data-bbox="630 1478 1536 1668"> <p>Si les niveaux d'exposition dépassent ou risquent de dépasser les limites d'exposition recommandées, utilisez un appareil respiratoire approprié, par exemple des masques buccaux équipés de filtres de type K, des appareils respiratoires autonomes conformes aux normes EN 136, 140 ou 405.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="467 1668 630 1780"> <p>Risques thermiques</p> </td> <td data-bbox="630 1668 1536 1780"> <p>Non disponible.</p> </td> </tr> </table>	<p>Mesures générales de protection et d'hygiène</p>	<p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>	<p>Protection des yeux/du visage</p>	<p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p>	<p>Protection de la peau</p>		<p>Protection des mains</p>	<p>Gants de protection chimique Selon les normes : EN 374-1:2003 - EN 374-3:2003/AC:2006 - EN 420:2003+A1:2009.</p> <p>Remplacez les gants à tout signe de détérioration.</p>	<p>Matériau du gant</p>	<p>Gants en PVC</p>	<p>Autres</p>	<p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p>	<p>Protection respiratoire</p>	<p>Si les niveaux d'exposition dépassent ou risquent de dépasser les limites d'exposition recommandées, utilisez un appareil respiratoire approprié, par exemple des masques buccaux équipés de filtres de type K, des appareils respiratoires autonomes conformes aux normes EN 136, 140 ou 405.</p>	<p>Risques thermiques</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Mesures générales de protection et d'hygiène</p>	<p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>																	
<p>Protection des yeux/du visage</p>	<p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p>																	
<p>Protection de la peau</p>																		
<p>Protection des mains</p>	<p>Gants de protection chimique Selon les normes : EN 374-1:2003 - EN 374-3:2003/AC:2006 - EN 420:2003+A1:2009.</p> <p>Remplacez les gants à tout signe de détérioration.</p>																	
<p>Matériau du gant</p>	<p>Gants en PVC</p>																	
<p>Autres</p>	<p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p>																	
<p>Protection respiratoire</p>	<p>Si les niveaux d'exposition dépassent ou risquent de dépasser les limites d'exposition recommandées, utilisez un appareil respiratoire approprié, par exemple des masques buccaux équipés de filtres de type K, des appareils respiratoires autonomes conformes aux normes EN 136, 140 ou 405.</p>																	
<p>Risques thermiques</p>	<p>Non disponible.</p>																	
	<p>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</p>	<p>En vertu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter le rejet du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la section 6.2.</p>																
<p>RUBRIQUE 9</p>	<p>Propriétés physiques et chimiques</p>																	
<p>9.1</p>	<p>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</p>																	

ENGRAIS COMPLEXES PK

État physique	Solide
Coleur	Gris ou brun
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	Non déterminé
Inflammabilité	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure	Non déterminé.
Supérieure	Non déterminé.
Point d'éclair	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	> 100°C
pH	> 2,5 (10%)
Viscosité	
Viscosité cinématique	Non disponible
Viscosité dynamique	Non disponible
Solubilité	
Dans l'eau	1-7 g/L a 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Pression de vapeur	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Densité et/ou densité relative	1,1-1,3
Densité de vapeur relative	Non disponible
Caractéristiques des particules	>90% entre 2-5 mm

ENGRAIS COMPLEXES PK

9.2	Autres informations	
	Forme	Solide
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides inflammables	
	Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides comburantes	

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Autres caractéristiques de sécurité	
	Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Taux d'évaporation	Non disponible
	Miscibilité	Non disponible.
	Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

ENGRAIS COMPLEXES PK

10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Lorsqu'il est fortement chauffé, il se décompose en libérant des vapeurs toxiques.
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. La substance se décompose par chauffage.
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, acides, alcalis, métaux et agents réducteurs.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation ne sont pas produits produits de décomposition nocifs. En cas de chauffage des gaz toxiques ou d'incendie sont libérés des oxydes de phosphore, des oxydes de soufre et les produits de pyrolyse résultant du fluor.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate, concd.	65996-95-4	OECD 425 OECD 403 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50 > 4840 mg/m ³ air DL50 > 5000 mg/kg pc
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 425 OECD 403 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50 > 5 mg/L air DL50 > 5000 mg/kg pc

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate, concd.	65996-95-4	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

ENGRAIS COMPLEXES PK

Superphosphate, concd.	65996-95-4	Quelconque	Lapin	Ocular	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Superphosphate simple	8011-76-5	Quelconque	Lapin	Ocular	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.

Classifié comme H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate, concd.	65996-95-4	OECD 429	Souris	Cutané	Non sensibilisant
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 429	Souris	Cutané	Non sensibilisant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat
Superphosphate, concd.	65996-95-4	OECD 471 OECD 473	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 471 Quelconque	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate, concd.	65996-95-4	-	-	-	Indisponible
Superphosphate simple	8011-76-5	-	-	-	Aucune étude disponible. Inutile du point de vue scientifique.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Superphosphate, concd.	65996-95-4	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 1500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 750 mg/kg pc/d.
	Superphosphate simple	8011-76-5		Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 750 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 750 mg/kg pc/d.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Superphosphate, concd.	65996-95-4	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Superphosphate simple	8011-76-5	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Superphosphate, concd.	65996-95-4	OECD 422	Rat	Oral	NOAEL: 250 mg/kg pc/d. Données concluantes mais insuffisantes pour la classification.
	Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 422	Rat	Oral	NOAEL: 250 mg/kg pc/d. La substance n'a pas besoin d'être classée comme toxique par exposition répétée.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Danger par aspiration						
	Composant	N° CAS	Résultat			
	Superphosphate, concd.	65996-95-4	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
	Superphosphate simple	8011-76-5	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
11.2	Informations sur d'autres dangers					
	Propriétés perturbatrices endocriniennes					
	Aucun des composants n'est compris.					
	Autres informations					

ENGRAIS COMPLEXES PK

Non disponible.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
Superphosphate, concd.	65996-95-4	Court terme	CL50 > 85,9 mg/l	No disponible	CE50 > 100 mg/l
		Long terme	No disponible	CE50 > 87,6 mg/l	CE10/NOEC: 87,6 mg/l
Superphosphate simple	8011-76-5	Court terme	CL50: 85,9 - 1700 mg/L	No necesario científicamente	CE50(72h): 1790 mg/L
		Long terme	No necesario científicamente	CE50: > 100 mg/l	CE10/NOEC: 100 mg/l

Toxicité terrestre

Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
Superphosphate, concd.	65996-95-4	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-
Superphosphate simple	8011-76-5	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-

Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées

Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques
Superphosphate, concd.	65996-95-4	CE50(3h) > 100 mg/l CE10/NOEC: 100 mg/l
Superphosphate simple	8011-76-5	CE50(3h) > 100 mg/l CE10/NOEC: 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	N° CAS	Dégradation	
Superphosphate, concd.	65996-95-4	Hydrolyse	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.
		Photolise	Pas nécessaire
		Biodégradation	Non nécessaire car la substance est inorganique
Superphosphate simple	8011-76-5	Hydrolyse	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.
		Photolise	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.
		Biodégradation	Non nécessaire car la substance est inorganique

ENGRAIS COMPLEXES PK

ENGRAIS COMPLEXES PK					
12.3	Potentiel de bioaccumulation				
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Koe)	Facteur de bioconcentration (BFC)	Observations
	Superphosphate, concd.	65996-95-4	Sans objet.	-	-
	Superphosphate simple	8011-76-5	Sans objet.	-	-
12.4	Mobilité dans le sol				
	Composant	N° CAS	Résultat		
	Superphosphate, concd.	65996-95-4	Pas besoin de réaliser des études puisque les propriétés physico-chimiques de la substance indiquent qu'elle a un faible potentiel d'adsorption.		
	Superphosphate simple	8011-76-5	Pas besoin de réaliser des études puisque les propriétés physico-chimiques de la substance indiquent qu'elle a un faible potentiel d'adsorption.		
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB				
	Non applicable.				
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien				
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.				
12.7	Autres effets néfastes				
	Aucun effet important ou danger critique.				
RUBRIQUE 13	Considérations relatives à l'élimination				
13.1	Méthodes de traitement des déchets				
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) :</p> <p>Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets :</p> <p>Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Catalogue européen des déchets	HP4 : Irritant - irritation de la peau et lésions oculaires.			
RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport					
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	-			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-		-	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	-		-	
	Étiquette	-		-	
14.4	Groupe d'emballage	-			
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			
RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation					
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement				
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.			
	Catégorie SEVESO	Non applicable.			
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.			

ENGRAIS COMPLEXES PK

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.
Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Non applicable.
Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non applicable.
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.
Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.
Régulation (UE) 2009/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
Régulation (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.

ENGRAIS COMPLEXES PK

	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée et les scénarios d'exposition sont annexés à cette fiche.	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
	Acronymes et abréviations	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).</p> <p>STP: Sewage treatment plant.</p> <p>OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.</p> <p>IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.</p> <p>IATA: International Air Transport Association.</p> <p>GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).</p> <p>DNEL: Derived No-Effect Level (REACH).</p> <p>PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).</p>
	Données modifiées par rapport à la version précédente	<p>Adaptation au règlement (UE) 2020/878.</p> <p>Modification des scénarios d'exposition en fonction de la mise à jour du rapport sur la sécurité chimique.</p>
	Sources bibliographiques	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
	Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).

ENGRAIS COMPLEXES PK

Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.

Scénarios d'exposition



Superphosphates

SE 1: Fabrication - Fabrication de superphosphates

1. Section de titre

Nom SE: *Fabrication - Fabrication de superphosphates*

Environnement

Fabrication de superphosphates	ERC 1
--------------------------------	-------

Travailleurs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	8b	9
-------	---	---	---	----	---

Caractéristiques du produit (article)

Concentration de substance dans le mélange:	La substance en tant que telle
Pulvéulence du matériau:	Bas

ENGRAIS COMPLEXES PK

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée de l'activité: <= 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aération générale: Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)

Ventilation aspirante locale: non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]

Confinement:

Système fermé (contact minimum lors des opérations de routine)

Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle

Processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle

Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:

Avancé:

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Général: Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection de la peau: Oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]

Protection respiratoire: non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]

Protection des yeux: Oui (lunettes chimiques)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.

Lieu d'utilisation: Intérieur

Température du processus (pour les solides) : Ambiant

Surface cutanée potentiellement exposée:

Paume à une main (240 cm²)

Paume de deux mains (480 cm²)

Paume à une main (240 cm²)

Deux mains (960 cm²)

Paume de deux mains (480 cm²)

ENGRAIS COMPLEXES PK

Méthode	TRA Worker 3.0
---------	----------------

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	8b	9
Voie d'exposition et type d'effets					
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m ³)	0,010	0,010	0,100	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,0034	0,137	0,069	1,371	0,686
Cutané, local, à long terme	-	-	-	-	-
Dermique, local, aigu	-	-	-	-	-
Oeil, local	-	-	-	-	-
Voies combinées, systémiques et à long terme	-	-	-	-	-
RCR	1	2	3	8b	9
Inhalation, systémique, à long terme	< 0,01	<0,01	0,034	0,034	0,034
Dermal, systemic, long term	< 0,01	0,033	0,016	0,326	0,163
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)				
Dermique, local, aigu	Qualitatif (voir ci-dessous)				
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)				
Voies combinées, systémiques et à long terme	< 0,01	0,036	0,050	0,360	0,198

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 2: Formulation - Formulation des superphosphates

1. Section de titre

Nom SE: *Formulation - Formulation des superphosphates*

Environnement

Formulation des superphosphates	ERC 2; ERC 3
---------------------------------	--------------

Worker

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
---	--------

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
---	--------

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
--	--------

Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
--	--------

Mélange dans des processus par lots	PROC 5
-------------------------------------	--------

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
--	---------

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
--	---------

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
---	--------

Traitement d'articles par trempage et versage	PROC 13
---	---------

Pastillage, compression, extrusion, granulation	PROC 14
---	---------

Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
--	---------

Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines	PROC 28
--	---------

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	5/13/14	8a	8b	9	15	28

Caractéristiques du produit (article)

ENGRAIS COMPLEXES PK

Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide ou liquide)									
Concentration de la substance (utilisée pour les estimations d'exposition) :	La substance en tant que telle									
Pulvéulence du matériau:	Faible									
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition										
Durée de l'activité:	≤ 8 heures									
Conditions et mesures techniques et organisationnelles										
Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)									
Ventilation aspirante locale:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]									
Confinement:	Système fermé (contact minimum lors des opérations de routine)	Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Non	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Non
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Avancé:									
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé										
Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.									
Protection de la peau:	Oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]									
Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]									
Protection des yeux:	Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques, ou écran facial complet si des éclaboussures sont possibles, en cas d'utilisation de mélanges liquides (aqueux) de la substance)									

ENGRAIS COMPLEXES PK

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.

Lieu d'utilisation:	Intérieur								
Température du processus (pour les solides) :	Ambiant								
Surface cutanée potentiellement exposée:	Paume à une main (240 cm ²)	Paume de deux mains (480 cm ²)	Paume à une main (240 cm ²)	Paume de deux mains (480 cm ²)	Paume de deux mains (480 cm ²)	Deux mains (960 cm ²)	Paume de deux mains (480 cm ²)	Paume à une main (240 cm ²)	Deux mains (960 cm ²)
Méthode	TRA Worker 3.0								

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	5/8a/28	8b/13	9	14	15
Voie d'exposition et type d'effets									
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m ³)	0,01	0,010	0,100	0,500	0,500	0,100	0,100	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,0034	0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	0,686	0,343	0,034
Cutané, local, à long terme		-	-	-	-	-	-	-	-
Cutané, local, aiguë		-	-	-	-	-	-	-	-
Oeil, local		-	-	-	-	-	-	-	-
Voies combinées, systémiques et à long terme		-	-	-	-	-	-	-	-
RCR	1	2	3	4	5/8a/28	8b/13	9	14	15

ENGRAIS COMPLEXES PK

Inhalation, systémique, à long terme	<0,01	< 0,01	0,034	0,172	0,172	0,034	0,034	0,034	0,034
Dermal, systemic, long term	<0,01	0,027	0,016	0,163	0,326	0,326	0,163	0,082	0,008
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Cutané, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Voies combinées, systémiques et à long terme	<0,01	0,027	0,050	0,336	0,499	0,360	0,198	0,116	0,043

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 3:

Utilisation sur site industriel - Utilisation industrielle des superphosphates comme régulateur de pH, floculant, précipitant et agent de neutralisation.

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation sur site industriel - Utilisation industrielle des superphosphates comme régulateur de pH, floculant, précipitant et agent de neutralisation.*

Environnement

Utilisation industrielle des superphosphates comme régulateur de pH, floculant, précipitant et agent de neutralisation.	ERC 6a; ERC 6b
---	----------------

Worker

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
---	--------

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.	PROC 2
--	--------

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
--	--------

Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
--	--------

Mixing or blending in batch processes for formulation of preparations and articles (multistage and/or significant contact)	PROC 5
--	--------

Transfert d'une substance ou d'un mélange(chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
--	---------

Transfert d'une substance ou d'un mélange(chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
---	---------

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
---	--------

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	5	8a	8b	9
-------	---	---	---	---	---	----	----	---

Caractéristiques du produit (article)

Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide ou liquide)
---	----------------------------

Concentration de la substance (utilisée pour les estimations d'exposition) :	La substance en tant que telle
--	--------------------------------

ENGRAIS COMPLEXES PK

Pulvéulence du matériau:	Faible						
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition							
Durée de l'activité:	<= 8 heures						
Conditions et mesures techniques et organisationnelles							
Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)						
Ventilation aspirante locale:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]						
Confinement:	Système fermé (contact minimum lors des opérations de routine)	Processus continus fermés avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermés par lots avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus semi-fermés avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Non	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Avancé:						
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé							
Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.						
Protection de la peau:	Oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]						
Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]						
Protection des yeux:	Yes (chemical goggles, or full face shield if splashing is possible, in case of using liquid (aqueous) mixtures of the substance)						
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.							
Lieu d'utilisation:	Intérieur						
Température du processus (pour les solides) :	Ambiant						

ENGRAIS COMPLEXES PK

Surface cutanée potentiellement exposée:	Paume à une main (240 cm ²)	Paume de deux mains (480 cm ²)	Paume à une main (240 cm ²)	Deux mains (960 cm ²)	Paume de deux mains (480 cm ²)
Méthode	TRA Worker 3.0				

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, de acuerdo con la Guía de la ECHA sobre los requisitos de información y evaluación de la seguridad química, Parte B: Evaluación de peligros, Versión 2.1, diciembre de 2011

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4	5	8a	8b	9
Voie d'exposition et type d'effets								
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m ³)	0,010	0,010	0,100	0,500	0,500	0,500	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,0034	0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	1,371	0,686
Cutané, local, à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Cutané, local, aiguë	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeil, local	-	-	-	-	-	-	-	-
Voies combinées, systémiques et à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
RCR	1	2	3	4	5	8a	8b	9
Inhalation, systémique, à long terme	< 0,01	< 0,01	0,034	0,172	0,172	0,172	0,034	0,034
Dermal, systemic, long term	< 0,01	0,033	0,016	0,163	0,326	0,326	0,326	0,163
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)							
Cutané, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)							
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)							
Voies combinées, systémiques et à long terme	< 0,01	0,036	0,050	0,336	0,499	0,499	0,360	0,198

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

ENGRAIS COMPLEXES PK

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 4:

Utilisation par les travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle des superphosphates comme régulateur de pH, floculant, précipitant et agent de neutralisation.

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation par les travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle des superphosphates comme régulateur de pH, floculant, précipitant et agent de neutralisation.*

Environnement

Utilisation professionnelle des superphosphates comme régulateur de pH, floculant, précipitant et agent de neutralisation.	ERC 8b; ERC 8e
--	----------------

Travailleurs

Utilisation du SSP dans les écuries comme aide antibactérienne et pour fixer l'azote.	PROC 8a
Utilisation du SSP dans les étangs (de poissons)	
Utilisation comme régulateur de pH, floculant, précipitant et/ou agent de neutralisation.	

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	8a (antibacterial)	8a (fishponds)	8a (pH regulator)
-------	--------------------	----------------	-------------------

Caractéristiques du produit (article)

Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide ou liquide)
---	----------------------------

Concentration de la substance (utilisée pour les estimations d'exposition) :	La substance en tant que telle
--	--------------------------------

Pulvéulence du matériau:	Faible
--------------------------	--------

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée de l'activité:	≤ 8 heures
----------------------	------------

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)
--------------------	--

Ventilation aspirante locale:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]
-------------------------------	--

ENGRAIS COMPLEXES PK

Confinement:	Non
--------------	-----

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Basic
--	-------

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.
----------	---

Protection de la peau:	Oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]
------------------------	---

Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]
--------------------------	--

Protection des yeux:	Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques, ou écran facial complet si des éclaboussures sont possibles, en cas d'utilisation de mélanges liquides (aqueux) de la substance)
----------------------	---

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.

Lieu d'utilisation:	Intérieur
---------------------	-----------

Température du processus (pour les solides) : Ambiant	Ambiant
---	---------

Surface cutanée potentiellement exposée:	Deux mains (960 cm ²)
--	-----------------------------------

Méthode	TRA Worker 3.0
---------	----------------

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	8a (antibactérien)	8a (étangs à poissons)	8a (régulateur de pH)
--------------	---------------------------	-------------------------------	------------------------------

ENGRAIS COMPLEXES PK

Voie d'exposition et type d'effets			
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m ³)	0,500		
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	1,371		
Cutané, local, à long terme	-		
Cutané, local, aiguë	-		
Oeil, local	-		
Voies combinées, systémiques et à long terme	-		
RCR	8a (antibactérien)	8a (étangs à poissons)	8a (régulateur de pH)
Inhalation, systémique, à long terme	0,172		
Dermal, systemic, long term	0,326		
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)		
Cutané, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)		
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)		
Voies combinées, systémiques et à long terme	0,499		

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

ENGRAIS COMPLEXES PK

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 5: Utilisation par les professionnels Travailleurs- Utilisation professionnelle des Superphosphates comme engrais granulés

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation par les professionnels Travailleurs- Utilisation professionnelle des Superphosphates comme engrais granulés*

Environnement

Utilisation professionnelle des Superphosphates comme engrais granulés	ERC 8e; ERC8b
--	---------------

Travailleurs

Mélange dans des processus par lots	PROC 5
-------------------------------------	--------

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
Distribution et dispersion d'engrais granulaires	

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
--	---------

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
---	--------

Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
--	---------

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	5	8a	8b	9	15
Caractéristiques du produit (article)					
Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide)				
Concentration de la substance (utilisée pour les estimations d'exposition) :	La substance en tant que telle				
Pulvéulence du matériau:	Faible				

ENGRAIS COMPLEXES PK

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée de l'activité:	<= 8 heures
----------------------	-------------

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)
--------------------	--

Ventilation aspirante locale:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]
-------------------------------	--

Confinement:	Non	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle		Non
--------------	-----	--	--	-----

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Basic
--	-------

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.
----------	---

Protection de la peau:	Oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]
------------------------	---

Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]
--------------------------	--

Protection des yeux:	Oui (lunettes chimiques)
----------------------	--------------------------

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.

Lieu d'utilisation:	Intérieur
---------------------	-----------

Process temperature:	Ambiant
----------------------	---------

ENGRAIS COMPLEXES PK

Surface cutanée potentiellement exposée:	Deux mains (960 cm ²)
Méthode	TRA Worker 3.0

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour Environnement, conformément au guide de l'ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation de la sécurité chimique, partie B : évaluation des dangers, version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	5	8a	8b	9	15
Voie d'exposition et type d'effets					
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m ³)	1,000	0,500		0,500	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	1,371	1,371		0,686	0,034
Cutané, local, à long terme			-		
Cutané, local, aiguë			-		
Dermique, local, aigu			-		
Oeil, local			-		
Voies combinées, systémiques et à long terme			-		
RCR	5	8a	8b	9	15

ENGRAIS COMPLEXES PK

Inhalation, systémique, à long terme	0,345	0,172	0,172	0,034
Dermal, systemic, long term	0,326	0,326	0,163	0,0081
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)			
Cutané, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)			
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)			
Voies combinées, systémiques et à long terme	0,671	0,499	0,336	0,043

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 6:

Utilisation par le consommateur - Utilisation par le consommateur des superphosphates comme engrais granulaire.

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation par le consommateur - Utilisation par le consommateur des superphosphates comme engrais granulaire.*

Environnement

Utilisation par le consommateur des superphosphates comme engrais granulaire.	ERC 8e; ERC 8b
---	----------------

Consommateur

Utilisation par le consommateur (extérieur et intérieur) en tant que partie de l'engrais.	PC 12
---	-------

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour Environnement, conformément au guide de l'ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation de la sécurité chimique, partie B : évaluation des dangers, version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs

PCs	12
------------	-----------

Caractéristiques du produit (article)

Concentration de substance dans le mélange:	0.5 g/g (par défaut)
---	----------------------

Mesures liées à l'information et aux conseils comportementaux aux consommateurs, y compris la protection personnelle et l'hygiène

Adult/Child assumed:	Adult
----------------------	-------

Use frequency:	Infrequent
----------------	------------

Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs

Parties du corps potentiellement exposées :	Intérieur des mains / une main / paume des mains (428,8 cm ²)
---	---

Facteur de transfert dermique :	1
---------------------------------	---

Méthode	TRA Consumers 3.1
---------	-------------------

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

ENGRAIS COMPLEXES PK

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des consommateurs

PCs	12
Voie d'exposition et type d'effets	
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	1,429
Voies combinées, systémiques et à long terme	-
RCR	12
Dermal, systemic, long term	0,687
Voies combinées, systémiques et à long terme	0,687

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Oeil, local

Étant donné que des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont portées (lorsque la concentration de la substance est de 10 % ou plus), le risque que la substance provoque des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Scénarios d'exposition



Superphosphate, concd.

SE 1: Fabrication de la substance

1. Section de titre

Nom SE: *Fabrication de la substance*

Environnement

Fabrication de la substance	ERC 1
-----------------------------	-------

Travailleurs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

État physique de la substance/du produit	Solide
Volatilité de la substance/du produit	Basse (hPa)
Poids moléculaire relatif de la substance	-
Concentration de la substance dans le produit :	La substance en tant que telle

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

ENGRAIS COMPLEXES PK

Durée de l'exposition des travailleurs:	> 4 heures/jour
Conditions et mesures relatives au contrôle de la dispersion vers les travailleurs	
Ventilation par aspiration locale:	Non
Confinement:	Confinement selon les besoins
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Bon niveau de ventilation générale
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	
Protection cutanée:	Non
Protection des voies respiratoires:	Non
Protection des yeux:	Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques)
Autres conditions affectant l'exposition des travailleur	
Lieu d'utilisation:	Intérieur
Autres mesures de gestion des risques liées aux travailleurs	
<ul style="list-style-type: none">• Minimiser le nombre d'employés exposés• Séparation du processus d'émission• Extraction efficace des contaminants• Minimisation des phases manuelles• Éviter le contact avec les outils et objets de confinement• Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail• Gestion/supervision en place pour vérifier que les RMM en place sont utilisées correctement et que les OC sont respectées.• Formation du personnel aux bonnes pratiques• Bonne norme d'hygiène personnelle	
3. Estimation de l'exposition et référence à sa source	
3.1. Émission et exposition à l'environnement	
L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.	
3.2. Exposition des travailleurs pour tous les scénarios contributifs	
Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)	

ENGRAIS COMPLEXES PK

L'exposition des yeux à la poussière à des concentrations menant à l'irritation/corrosion pendant la fabrication de TSP peut se produire. Lorsque les contrôles existants (c'est-à-dire les contrôles techniques et les équipements de protection individuelle basés sur la classification et l'étiquetage avec H318) sont appliqués, la substance n'est pas préoccupante pour les travailleurs.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 2:

Utilisation industrielle des TSP pour la formulation de préparations/articles, l'utilisation intermédiaire et l'utilisation finale en milieu industriel, y compris la distribution et les autres activités liées aux processus en milieu industriel.

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation industrielle des TSP pour la formulation de préparations/articles, l'utilisation intermédiaire et l'utilisation finale en milieu industriel, y compris la distribution et les autres activités liées aux processus en milieu industriel.*

Environnement

Utilisation industrielle des TSP pour la formulation de préparations/articles, l'utilisation intermédiaire et l'utilisation finale en milieu industriel, y compris la distribution et les autres activités liées aux processus en milieu industriel.	ERC 2; ERC 3; ERC 6a; ERC 6b; ERC 6c
--	--------------------------------------

Travailleurs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Traitement d'articles par trempage et versage	PROC 13
Pastillage, compression, extrusion, granulation	PROC 14
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines	PROC 28

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

État physique de la substance/du produit	Solide/liquid
--	---------------

ENGRAIS COMPLEXES PK

Volatilité de la substance/du produit	Basse (hPa)
Poids moléculaire relatif de la substance	-
Concentration de la substance dans le produit:	La substance en tant que telle dans un mélange
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	
Durée de l'activité:	> 4 heures/jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale:	Non
Confinement:	Confinement selon les besoins
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Bon niveau de ventilation générale
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	
Protection cutanée:	Non
Protection des voies respiratoires:	Non
Protection des yeux:	Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques)
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Lieu d'utilisation:	Intérieur
Autres mesures de gestion des risques liées aux travailleurs	

ENGRAIS COMPLEXES PK

- Minimiser le nombre d'employés exposés
- Séparation du processus d'émission
- Extraction efficace des contaminants
- Minimisation des phases manuelles
- Éviter le contact avec les outils et objets de confinement
- Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail
- Gestion/supervision en place pour vérifier que les RMM en place sont utilisées correctement et que les OC sont respectées.
- Formation du personnel aux bonnes pratiques
- Bonne norme d'hygiène personnelle

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs pour tous les scénarios contributifs

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

L'exposition des yeux aux poussières/éclaboussures à des concentrations conduisant à une irritation/corrosion pendant les processus industriels et l'utilisation en milieu industriel de TSP peut se produire. Lorsque les contrôles existants (c'est-à-dire les contrôles techniques et les équipements de protection individuelle basés sur la classification et l'étiquetage avec H318) sont appliqués, la substance n'est pas préoccupante pour les travailleurs.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 3: Utilisation professionnelle du TSP dans les engrais et le plâtre

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation professionnelle du TSP dans les engrais et le plâtre*

Environnement

Utilisation professionnelle du TSP dans les engrais et le plâtre	ERC 6a
--	--------

Travailleurs

Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	PROC 11
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
Activités manuelles avec contact physique de la main	PROC 19

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

État physique de la substance/du produit	Solide/liquid
Volatilité de la substance/du produit	Basse (hPa)
Poids moléculaire relatif de la substance	-
Concentration de la substance dans le produit:	> 25 %

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

ENGRAIS COMPLEXES PK

Durée de l'activité:	> 4 heures/jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale:	Non
Confinement:	Confinement selon les besoins
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Bon niveau de ventilation générale
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	
Protection cutanée:	Non
Protection des voies respiratoires:	Non
Protection des yeux:	Oui (lunettes de protection contre les produits chimiques)
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Lieu d'utilisation:	Intérieur/Extérieur
Autres mesures de gestion des risques liées aux travailleurs	
<ul style="list-style-type: none">• Minimiser le nombre d'employés exposés• Séparation du processus d'émission• Extraction efficace des contaminants• Minimisation des phases manuelles• Éviter le contact avec les outils et objets de confinement• Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail• Gestion/supervision en place pour vérifier que les RMM en place sont utilisées correctement et que les OC sont respectées.• Formation du personnel aux bonnes pratiques• Bonne norme d'hygiène personnelle	
3. Estimation de l'exposition et référence à sa source	
3.1. Émission et exposition à l'environnement	
L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, de acuerdo con la Guía de la ECHA sobre los requisitos de información y evaluación de la seguridad química, Parte B: Evaluación de peligros, Versión 2.1, diciembre de 2011	
3.2. Exposition des travailleurs pour tous les scénarios contributifs	
Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)	
Exposure of the eye to dust/splashes at concentrations leading to irritation/corrosion during professional use of TSP can occur. When existing controls (i.e. engineering controls and personal protective equipment based on classification and labelling with H318) are applied the substance is of no concern for workers.	

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 4: Utilisation d'engrais et de plâtre par les consommateurs

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation d'engrais et de plâtre par les consommateurs*

Environnement

Utilisation d'engrais et de plâtre par les consommateurs

ERC 8a; ERC 8b; ERC 8d;
ERC 8e; ERC 8f

Consumer

Utilisation d'engrais et de plâtre par les consommateurs

PC 9b

PC 12

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs pour tous les scénarios de contribution

Équipement de protection individuelle (EPI) requis dans des conditions normales d'utilisation par le consommateur

Type d'EPI (gants, etc.)

Lunettes de protection

Instructions adressées aux consommateurs

Étiquetage des produits

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, de acuerdo con la Guía de la ECHA sobre los requisitos de información y evaluación de la seguridad química, Parte B: Evaluación de peligros, Versión 2.1, diciembre de 2011

3.2. Exposition des travailleurs pour tous les scénarios contributifs pour tous les scénarios de contribution

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

L'exposition des yeux aux poussières/éclaboussures à des concentrations conduisant à une irritation/corrosion pendant les processus industriels et l'utilisation en milieu industriel de TSP peut se produire. Lorsque les contrôles existants (c'est-à-dire les contrôles techniques et les équipements de protection individuelle basés sur la classification et l'étiquetage avec H318) sont appliqués, la substance n'est pas préoccupante pour les travailleurs.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

ENGRAIS COMPLEXES PK

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

ENGRAIS COMPLEXES PK

SE 5: Durée de vie du plâtre

1. Section de titre

Nom SE: *Durée de vie du plâtre*

Environnement

Durée de vie du plâtre

ERC 10a/11a

Service

Utilisation dans un processus fermé, aucune probabilité d'exposition

AC4

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs

Ce scénario couvre la durée de vie des articles Solide contenant < 1% de TSP. Le TSP est classé corrosif pour les yeux (Eye Dam. 1, H318 sous CLP). Cependant, il faut noter que les produits finis contenant de la TSP sont dilués à des concentrations finales de TSP, qui ne justifient pas la classification pour l'irritation/corrosion des yeux.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs pour tous les scénarios contributifs

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Ce scénario couvre la durée de vie des articles solides contenant < 1 % de TSP. Les produits finaux contenant du TSP sont ensuite dilués jusqu'aux concentrations finales de TSP, qui ne justifient pas une classification pour l'irritation/la corrosion des yeux.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

ENGRAIS COMPLEXES PK

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.